



# REGLEMENT INTERIEUR 2019/2020

## **ARTICLE 1: CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION**

Les cours sont ouverts à tous et s'engage pour toute l'année

- Les réinscriptions s'effectueront avant fin juin. Elles sont conseillées pour garantir sa place l'année suivante dans les cours choisis.

### **Pièces à fournir :**

- Fiche d'inscription remplie au nom de l'élève
- Une photo d'identité
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Pilates datant de moins de 3 mois
- Une enveloppe A5 timbrée à votre adresse
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et accidents corporels
- Le règlement intérieur signé
- Frais d'inscription 20€
- Le paiement annuel

**RENTREE => MARDI 10 SEPTEMBRE**

## **ARTICLE 2: MODALITE DE PAIEMENT**

Le paiement peut s'effectuer par chèque (à l'ordre **ArtDanse Studio**) ou espèce et remis au professeur.

Vous avez la possibilité de régler par **Mois, Trimestre ou Annuellement**.

- **AU MOIS:** 10 chèques remis lors des inscriptions qui seront déposés en banque mi-Septembre puis à chaque début de mois jusqu'à Juin
- **AU TRIMESTRE :** 3 chèques remis lors des inscriptions qui seront déposés en banque mi-Septembre puis début Janvier et début Avril.
- **AL'ANNEE:** 1 chèque déposé en banque mi-Septembre.
- Pour tout règlement en espèces, il s'effectuera au premier cours de chaque mois ou du trimestre ou de l'année.

**Aucun remboursement ne pourra s'effectuer, hormis avec un certificat médical, pour cause de santé réelle ou un déménagement (justificatif du nouveau domicile)**

**Si un élève décide d'arrêter en cours d'année, cela ne fera pas l'objet de remboursement.**

## **ARTICLE 3 : ORGANISATION & PLANNING**

Les cours ne seront pas assurés les jours fériés (Sauf si répétés plus de 2 fois dans le mois).

Ils seront également interrompus pendant les vacances scolaires

La saison démarre début septembre (après la rentrée scolaire) et se termine fin juin.

Le planning est donné à titre indicatif lors des inscriptions mais il se peut que celui-ci soit modifié suivant les inscriptions réelles effectuées. En dessous de 4 inscrits dans un cours, celui-ci sera annulé.

L'effectif dans les cours est de 8 adhérents

## **ARTICLE 4: TENUE DE COURS**

Les pratiquants doivent adopter une tenue vestimentaire confortable plutôt près du corps afin d'avoir une lecture des corps plus lisible.

Les tapis sont fournis, mais vous avez la possibilité d'apporter votre propre matériel.

Les cours de Pilates se pratiquent pieds nus de préférence mais les chaussettes sont autorisées.

## ARTICLE 5: ASSIDUITE ET PONCTUALITE

### **Les Praticant doivent arriver 5 minutes avant le début des cours**

Chaque pratiquant s'engage à adopter un comportement de nature à garantir la progression et le bon fonctionnement du groupe. Il s'engage notamment à participer de façon assidue et ponctuelle aux cours de Pilates... Les absences doivent être justifiées et dans la mesure du possible excusées par un appel téléphonique ou sms (06.88.76.63.64). Selon les places disponibles vos absences peuvent être rattrapées sur un autre créneau du planning jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les cours de Pilates ne pourront être rattrapés sur les stages proposés pendant les vacances.

L'absence du professeur est systématiquement signalé sur la porte d'entrée, et si possible par message mail ou sms. En cas d'absence prolongée, tous les moyens sont mis en œuvre pour remplacer le professeur.

En tout état de cause, les annulations de séances ne donnent aucun droit à remboursement partiel ou total de la participation financière annuelle.

## ARTICLE 6 : SECURITE ET HYGIENE

1. Les élèves sont tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre l'incendie et d'en appliquer les consignes.
2. Les chaussures de ville sont interdites dans la salle de danse, les chaussettes utilisées doivent être propre.
3. La salle de cours et les vestiaires doivent être laissés dans un état de propreté et de rangement convenable.
4. Le matériel mis à disposition des élèves doit être utilisé avec soin.
5. **Les téléphones mobiles doivent être éteints pendant les cours et en dehors de la salle de danse**
6. Il est interdit de fumer dans les locaux, un cendrier est à votre disposition à l'entrée de l'école de danse.

## ARTICLE 7 : STAGES

Pour toutes les vacances scolaires hormis celles de Noël des stages de Pilates seront à votre disposition.

Les stages sont facultatifs, un tableau d'inscription sera à votre disposition à l'entrée. Le stage devra être réglé le jour même (10€ le cours).

Quelques jours avant le stage un sms vous sera adressé pour vous informer d'éventuelles places disponibles.

Veillez adresser un sms au professeur pour informer votre absence 1 semaine avant le début du stage.

## REPONSABILITE

L'établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas de vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents.

A ce titre, les pratiquants qui souhaitent être couvertes pour ce type de risques sont invités à faire le nécessaire auprès de leur compagnie d'assurance.

Fait à Pibrac, le 7 MAI 2018

✂.....

### COUPON A REMETTRE SIGNE

Je soussigné(e) ----- déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Ecole de Danse et m'engage à en respecter les différentes dispositions.

Fait à .....

Le .....

**Signature :**